

CONSEIL CULTUREL
DE LA
COMMUNAUTÉ CULTURELLE FRANÇAISE

Session de 1972-1973

21 NOVEMBRE 1972

Budget des Affaires culturelles
de la Communauté culturelle française pour l'année budgétaire 1972

— **SECTEUR EMPLOI ET TRAVAIL** —

AMENDEMENT

ADOPTÉ PAR LA COMMISSION
DE LA POLITIQUE GÉNÉRALE ET DU BUDGET

Article 33.06. — Octroi de crédits d'heures et d'une indemnité de promotion sociale pour les travailleurs (y compris les dépenses afférentes aux années budgétaires antérieures).

— Réduire le crédit de 195.400.000 francs à 15.400.000 francs.

Diminution : 180.000.000 de francs.